

No. 37916

September 20, 2018

Le 20 septembre 2018

BETWEEN:

ENTRE :

Hanna Engel, in her quality of liquidator of
the succession of Fanny Kogan

Hanna Engel, en sa qualité de liquidatrice de
la succession de Fanny Kogan

Applicant

Demanderesse

- and -

- et -

Curateur public du Québec, Groupe
Boudreau Richard Inc. and Réjean
Boudreau

Curateur public du Québec, Groupe
Boudreau Richard Inc. et Réjean Boudreau

Respondents

Intimés

JUDGMENT

JUGEMENT

The motion for an extension of time to serve and file the application for leave to appeal is granted. The motion for an extension of time to serve and file the reply is granted. The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-09-027064-179, 2017 QCCA 1829, dated

La requête en prorogation du délai de signification et de dépôt de la demande d'autorisation d'appel est accueillie. La requête en prorogation du délai de signification et de dépôt de la réplique est accueillie. La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro

November 13, 2017, is dismissed with costs to the respondents, Groupe Boudreau Richard Inc. and Curateur public du Québec.

500-09-027064-179, 2017 QCCA 1829, daté du 13 novembre 2017, est rejetée avec dépens en faveur des intimés, Groupe Boudreau Richard Inc. et Curateur public du Québec.

C.J.C.
J.C.C.